

Ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres

Les assises nationales de concertation sur le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté sont lancées. Pendant trois jours, tous les partenaires vont discuter de la mise en œuvre du second plan du CSLP pour les cinq prochaines années.

Les assises nationales de concertation sur le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, de seconde génération, pour la période 2006-2010, ont débuté lundi au Palais des Congrès de Nouakchott.

Pendant trois jours, les séminaristes vont tenter de tirer des leçons des quatre années de mise en application du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Ils feront ressortir, particulièrement, ses forces et faiblesses. Les conclusions auxquelles ils vont aboutir serviront de référence pour réviser les objectifs du CSLP à long et moyen terme.

Le résultat de ces assises se matérialisera par la définition de nouvelles orientations stratégiques et d'un plan d'action prioritaire pour la seconde génération du CSLP.

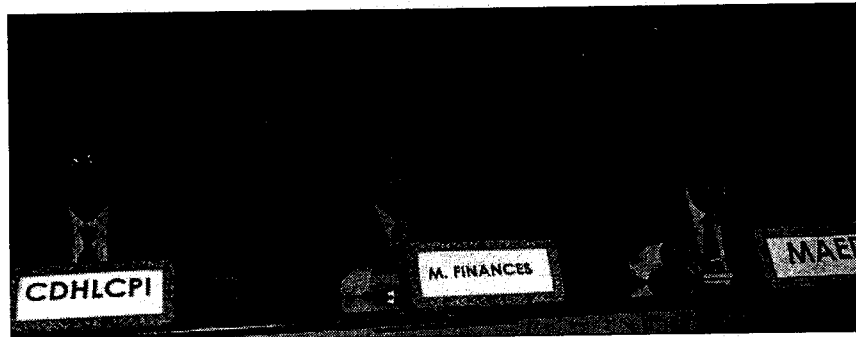
Le nouveau Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté propose une nouvelle vision de la Mauritanie à l'horizon 2015. Cette vision repose sur les perspectives de desserrement progressif de la contrainte financière, grâce notamment aux nouvelles ressources pétrolières et à une gouvernance économique et financière améliorée, et sur le renforcement du processus participatif.

A l'ouverture des assises, M. Mohamed Ould Abed, ministre des Affaires Economiques et du Développement, a indiqué qu'elles couronnent un processus participatif de concertation et d'échange. Les principales étapes de ce processus sont la mise en place et le fonctionnement d'un dispositif technique de pilotage de la formulation du CSLP II, comprenant 37 comités techniques sectoriels, 5 groupes techniques thématiques et un secrétariat de coordination.

Les autres étapes sont les réunions du comité interministériel de lutte contre la pauvreté et des instances de concertation, la réunion de concertation avec les responsables des partis politiques, l'organisation à Aïoun, Atar, Kaedi et Rosso d'ateliers interrégionaux de concertation.

Concernant le bilan de mise en œuvre du CSLP, le ministre a fait remarquer que même si des avancées importantes ont été accomplies en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations, des insuffisances majeures continuent d'entraver la mise en œuvre du CSLP. Le retard est enregistré au niveau de la réalisation du potentiel de croissance et d'accès aux services essentiels.

Au niveau de la croissance, le ministre a dit que les faiblesses persistantes portent notamment sur le niveau de la qualité des infrastructures (transports, énergie, télécommunications), la qualification des ressources humaines et des entreprises, la productivité des pauvres et le niveau d'investissement étranger direct (hors pétrole et SNIM).



Au sujet des contraintes liées à l'accès aux services essentiels, le ministre a affirmé que celles-ci por-

Ces orientations seront mises en œuvre à travers deux plans d'action quinquennaux, a conclu le ministre

des Affaires Economiques et du Développement.

A cette occasion, M. François

Rantra, représentant résident de la Banque Mondiale à Nouakchott, a réitéré le soutien de son institution aux efforts du gouvernement de transition pour mettre en œuvre des réformes clés, sous-tendues par une vision à moyen terme dans un climat de plus grande transparence et de bonne gouvernance.

Si le bilan du CSLP montre des résultats encourageants sur le plan de la réduction de la pauvreté en milieu rural et dans le domaine de l'éducation, des insuffisances existent sur le plan sanitaire où l'objectif de réduction du taux de mortalité infantile n'a enregistré aucun progrès, estime-t-il.

Pour Mme Cécile Molinier, représentante du PNUD et coordinatrice du système des Nations Unies en Mauritanie, le CSLP II pose, à partir des données rajustées de l'EPCV 2004, un diagnostic approfondi de la pauvreté et des différentes dimensions du développement humain et tire un certain nombre d'enseignements pertinents du premier plan du CSLP.

Elle a ajouté: "le document tout en maintenant les axes stratégiques retenus en 2001, prend en considération des dimensions nouvelles, notamment les défis en matière de bonne gouvernance sous l'effet de la volonté politique actuelle, en matière aussi d'emploi, de genre, de nutrition, d'aménagement du territoire et des infrastructures, de protection sociale, de prévention et de gestion des crises et catastrophes".

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence des ministres des Finances, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, de l'Enseignement Fondamental et Secondaire, de la secrétaire d'Etat à la Condition Féminine, du Commissaire aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion et du Gouverneur* de la BCM. ●

La vision du CSLP

Le projet de lutte contre la pauvreté constitue, en Mauritanie, l'une des plus grandes entreprises sociales engagées dans le pays depuis son indépendance nationale. Il s'agit d'une entreprise où toutes les composantes sociales sont engagées pour qu'en 2015 la majorité des citoyens vivent dans des conditions décentes. Un Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion (CHLCPI, 1998) existe pour mener à bien cette mission. Il conçoit et met en œuvre la politique nationale en matière de lutte contre la pauvreté et d'insertion. Ainsi, les actions mises en œuvre ont pour objectifs principaux la création d'emplois et la répartition équitable des services sociaux de base. C'est dans ce cadre qu'a été conçu le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté pour la période 2001-2015. Préparé dans le contexte de l'initiative de la réduction de la dette des PPTE (pays pauvres très endettés), le CSLP constitue aujourd'hui une loi d'orientation en matière de lutte contre la pauvreté adoptée par le Parlement en juillet 2001.

S'appuyant sur une vision stratégique de la Mauritanie aux horizons 2010 et 2015, le CSLP s'articule autour de plusieurs axes stratégiques dont notamment l'accélération de la croissance économique et le renforcement de la compétitivité de l'économie nationale, l'amélioration rapide des indicateurs de la pauvreté, la promotion d'un développe-

ment régional équilibré et d'un aménagement harmonieux du territoire, la promotion de l'équité et de la pleine participation des populations.

La mise en œuvre de cette stratégie se fait à travers des plans pluriannuels dont le premier a couvert la période 2001-2004. Au cours de cette période l'accent a, particulièrement, été mis sur le développement rural, le développement urbain, l'éducation, la santé et l'hydraulique.

Le CSLP est un ensemble de programmes ciblés et spécifiques visant le même objectif. Les principaux programmes sont les programmes ciblés de lutte contre la pauvreté et d'insertion tentant de doter les milieux rural et urbain des services de base (alimentation en eau potable, habitat social et restructuration des quartiers pauvres, assainissement, lutte contre la mendicité), les programmes transversaux et d'insertion (appui aux coopératives, agricoles en difficulté, insertion des diplômés chômeurs, formation professionnelle, alphabétisation, appui aux activités génératrices de revenus, partenariat avec les boulangeries...), le programme de microfinance et de micro-entreprise, projet de réduction de la pauvreté, Fonds Mauritanie-Canada de lutte contre la pauvreté, programme de lutte contre la pauvreté dans l'Af tout sud et le Karakoro, projet de promotion de la pierre taillée, etc. ●

tent sur une rétention encore faible dans l'éducation, certains objectifs de santé faisant partie des OMD, qui ne sont pas vraisemblablement atteints et un taux d'accès à l'eau par un robinet intérieur insuffisant.

Parlant des objectifs du CSLP, le ministre a précisé que le document se fixe désormais comme objectif principal de faire reculer la pauvreté de 47% en 2004, à moins de 35% en 2010 et à 25% en 2015.

Pour atteindre ces objectifs, M. Mohamed Ould Abed a souligné que le CSLP se basera sur les mêmes axes stratégiques que par le passé, à savoir l'accélération de la croissance avec le maintien d'un cadre macroéconomique stable, l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, le développement des ressources humaines et l'expansion des services essentiels ainsi que l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités.